

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 20 octobre 2022*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **17 octobre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **15**

Date de la convocation : **12/10/2022**

**Etaient présents** : BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, VIGNON Henry.

**Etaient excusés** : AYGLON Elodie, GERVASON Franck, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : 2022-10-01 REFECTION MUR DU CIMETIERE- CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Fabien EMERY, adjoint aux travaux informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 26 septembre 2022 approuvant les travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte de l'ancien cimetière, une consultation a été lancée auprès de l'entreprise AB-BR sis à HOSTUN, l'entreprise EMPTOZ Olivier sis à HOSTUN et l'entreprise JUVEN Frédéric sis à HOSTUN.

Les offres se présentent comme suit :

- |                  |                        |
|------------------|------------------------|
| - AB-BR          | 3 600.00 € Net à payer |
| - EMPTOZ Olivier | 3 672.50 € Net à payer |
| - JUVEN Frédéric | 3 200.00 € Net à payer |

Il propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise JUVEN Frédéric domiciliée à HOSTUN pour un montant de 3 200,00 € net à payer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise JUVEN Frédéric pour valoir acte d'engagement.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 20 octobre 2022.

Le Maire,  
F. BAR

